

La Cour suprême de Californie a refusé d'entendre la cause, comme le demandaient les trois compagnies, et la Cour suprême des États-Unis vient d'en faire autant. Est donc ainsi maintenue la décision de la Cour d'appel selon laquelle les marchandises importées pour fins de fabrication perdent leur immunité constitutionnelle concernant les impôts locaux lorsqu'elles parviennent à l'entrepôt du fabricant.

Les compagnies ont prétendu que cette décision contredit absolument l'affaire *Denver*, mais la Cour suprême a rejeté cette thèse en refusant d'entendre la cause.

C'est là une situation très intéressante, monsieur l'Orateur. Elle présente des problèmes aux importateurs de matières premières du Canada. Comme elle est lourde de conséquences pour les exportateurs de bois de construction, d'autres matières brutes et de papier journal, en Colombie-Britannique, je demande que cette question très importante fasse l'objet d'un examen attentif de la part du ministre, qu'elle soit discutée avec les autorités compétentes aux États-Unis et que le ministre fasse ensuite un rapport à la Chambre sur les résultats de ces discussions et sur ses conclusions.

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur,

au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je tâcherai de livrer à la Chambre le texte qu'a préparé le ministère en réponse à la question du député de Kootenay-Ouest.

Les autorités canadiennes n'ont pas reçu de rapport sur la décision de la Cour suprême des États-Unis qu'a mentionnée le député. On a chargé l'ambassade du Canada à Washington de se renseigner immédiatement à ce propos. Si cette décision du tribunal est confirmée nous serons plus en mesure de décider de la ligne de conduite à suivre à la lumière des détails qu'elle renferme. Si elle vise également les matières premières produites au pays, cela ne constituerait probablement pas une violation directe de nos droits en vertu de notre accord commercial. Dans tous les cas, nous tâcherons de protéger les intérêts des exportateurs canadiens.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de nous avoir signalé la chose.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 13 du soir.

---